

COMMISSION DE COMPETITIONS

PV 20 Séance du 03 Avril 2023

Membres Présents MM :

TARMOUNE Moussa

BASMAIL Youcef

Homologation de la 24^{ème} Journée Division Honneur

Rencontres	Résultats	Rencontres	Résultats
JSG/USCA	00/01	FCHM/NRMK	03/00 p/p
ATO/CSM'N	01/00	MCN'G/CRBS	01/01
CHBA/USH	01/01	CMC/EGSO	04/00
MBHM/CSBT	03/00 p/f		

Homologation de la 17^{ème} Journée Division Pre-Honneur « A »

Rencontres	Résultats	Rencontres	Résultats
NRBHBA/RCO	04/00	OSO/USMO	03/01
CSR/MCSK	02/00	CMB - MCM	Exempt

Homologation de la 14^{ème} Journée Division Pre-Honneur « B »

Rencontres	Résultats	Rencontres	Résultats
NRSHM/RCHM	01/02	AJZ/IRBEA	03/00
EF 40/CRBT	01/03		Exempt

Résultats de la 25^{ème} Journée Division Honneur

Rencontres	Résultats	Rencontres	Résultats
USCA/MBHM	01/00	USH/CSBT	N/J
NRMK/JSG	00/03	CSM/FCHM	04/00
CRBS/ATO	01/06	EGSO/MCN	01/00
CHBA/CMC	02/02		

Résultats de la 26^{ème} Journée Division Honneur

Rencontres	Résultats	Rencontres	Résultats
CMC/USH	03/01	MCN/CHBA	01/03
ATO/EGSO	01/00	FCHM/CRBS	N/J
MBHM/NRMK	N/J	JSG/CSM	00/01
CSBT/USCA	R		

Résultats de la 18^{ème} Journée Division Pre-Honneur « A »

Rencontres	Résultats	Rencontres	Résultats
MCSK/OSO	N/J	USMO/NRBHBA	01/05
MCM/CSR	00/01		Exempt

Affaire n° 026/ Match : USH El Harhira / CSBT Temacine (Sen) du 28 Mars 2023

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'Equipe du CSBT Temacine
- Attendu que l'Equipe du CSBT Temacine n'a pas justifié à ce jour cette défection ;
- Attendu que cette défection est assimilée a un Forfait ;

En Application de l'Article 62 du Règlement la Commission Décide :

(Phase Retour)

- Match perdu par Forfait a l'équipe du CSBT Temacine , pour en attribuer le gain du match a l'équipe de l'USH El Harhira, qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts ;
- Défalcation de Six (06) Points à l'Equipe du CSBT Temacine ;
- Amende de Quinze Mille Dinars (15.000 DA) a l'Equipe du CSBT Temacine.

Affaire n° 027/ Match : MBHM H/Messaoud / NRMK El Ksour (Sen) du 01 Avril 2023

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'Equipe du NRMK El Ksour
- Attendu que l'Equipe du NRMK El Ksour n'a pas justifié à ce jour cette défection ;
- Attendu que cette défection est assimilée a un Forfait ;

En Application de l'Article 62 du Règlement la Commission Décide :

(Phase Retour)

- Match perdu par Forfait a l'équipe du NRMK El Ksour , pour en attribuer le gain du match a l'équipe du MBHM H/Messaoud, qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts ;
- Défalcation de Six (06) Points à l'Equipe du NRMK El Ksour ;
- Amende de Quinze Mille Dinars (15.000 DA) a l'Equipe du NRMK El Ksour.

Affaire n° 028/ Match : FCHM H/Messaoud / CRBS Beni Soued du 01 Avril 2023

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu ;
- Attendu que l'équipe du CRBS Beni Soued s'est présenté sur le terrain avec un effectif de Sept (07) Joueurs
- Attendu que l'Arbitre de la rencontre a fait une juste application de l'Article 57 du Règlement du Championnat de Football Amateur

En Application de l'Article 57 des Règlements la Commission Décide :

(Phase Retour)

- Match perdu par Pénalité à l'équipe du CRBS Beni Soued pour en attribuer le gain a l'équipe du FCHM H/Messaoud qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Six (06) Points a l'Equipe du CRBS Beni Soued
- Amende de Cinq Mille Dinars (5.000 DA) a l'équipe du CRBS Beni Soued

Affaire n° 029/ Match : MCSK Sokra / OSO Ouargla (Sen) du 31 Mars 2023

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Délégué ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'Equipe du MCSK Sokra
- Attendu que l'Equipe du MCSK Sokra n'a pas justifié à ce jour cette défection ;
- Attendu que cette défection est assimilée a un Forfait ;

En Application de l'Article 62 du Règlement la Commission Décide :

(Phase Retour)

- Match perdu par Forfait a l'équipe du MCSK Sokra, pour en attribuer le gain du match a l'équipe de l'OSO Ouargla, qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts ;
- Défalcation de Six (06) Points à l'Equipe du MCSK Sokra;
- Amende de Quinze Mille Dinars (15.000 DA) a l'Equipe du MCSK Sokra.

LE PRESIDENT

Moussa TARMOUNE